Megève

Le Jumping engage deux recours en justice à Grenoble

L'association Megève en selle a saisi le tribunal administratif. Elle conteste les conditions d'attribution du futur concours hippique international et le droit d'occuper le domaine public délivré par la mairie.

La lutte continue pour Megève en selle. L'association, qui a créé et organisé durant 15 ans le Jumping international de Megève, a engagé la semaine dernière deux recours devant le Tribunal administratif de Grenoble. Pascaline Scharapan Freiher et son équipe contestent les conditions dans lesquelles la commune de Megève a décidé de confier « l'organisation de cette manifestation à un nouvel opérateur à compter de 2027 ».

Le conflit dure depuis plus de deux mois. Lorsque la commune de Megève n'a pas renouvelé l'autorisation d'occupation du domaine public, l'association Megève en selle a compris qu'elle était évincée par l'équipe de Jean-Noël Picot.

À la place, la municipalité veut un nouvel événement, plus tôt dans la saison et dont l'organisation a été confiée à l'association Equita Concours, dépendant directement de la société GL Events Equestrian Sport.

Ce concours hippique international est programmé au mois de juin, en ouverture de la saison estivale. La municipalité voit pour cet événement la possibilité d'intégrer des "disciplines équestres complémentaires". La commune aurait contractualisé pour quatre ans, soit les éditions 2027 à 2030.



L'association Megève en selle a créé et organisé durant 15 ans le Jumping international de Megève. Photo S.V.

Megève en selle conteste la procédure menée par la mairie. « Cette décision a été prise sans aucune procédure préalable de publicité ou de mise en concurrence, alors même que Megève en Selle avait expressément manifesté son intérêt pour poursuivre l'organisation du concours, y compris aux nouvelles dates envisagées par la municipalité. »

Depuis le mois d'avril, « la mairie a souhaité baisser notre subvention et nous nous sommes battus pour la garder », explique Pascaline Freiher-Scaparan.

La marie a proposé d'organiser la manifestation plutôt fin juin, mais les membres de l'association avaient des arguments contre cette idée. « Nous avons refusé parce que nous n'avons pas voulu mettre en péril notre événement. La fréquentation ne sera pas la même qu'en juillet. Si nous nous plantons une année, après c'est la fin du Jumping. Toutefois, nous étions ouverts à la discussion pour un changement de date à condition d'attendre le mois de septembre, où une réunion au niveau de la Fédération nationale d'équitation permet d'harmoniser le calendrier des concours. »

Deux procédures engagées

L'association a donc engagé deux procédures distinctes. Le premier recours demande "l'annulation de la convention d'occupation du domaine public consentie au nouvel organisateur". Le second recours au motif d'excès de pouvoir, demande "l'annulation des décisions du maire refusant à Megève en Selle l'autorisation d'occuper le domaine public pour les éditions 2027 à 2029, ainsi que de l'autorisation accordée au nouvel organisateur".

Pour Pascaline Scharapan Freiher : « Au cœur de ces deux recours figure notamment la question du respect des règles de transparence, d'impartialité et d'égalité de traitement applicables à l'attribution d'autorisations d'occupation du domaine public à des fins d'exploitation économique. »

Saisis le mercredi 28 octobre 2026, le tribunal administratif est donc appelé à se prononcer. Comme il ne s'agit pas de procédure d'urgence, sous forme de référé suspension, le jugement n'est pas attendu dans l'immédiat.

● **Sébastien Voinot avec Évelyne Perinet-Marquet**

Le Megève concours hippique international aura lieu du 19 au 27 juin 2027.

« Ça manque un peu d'élégance », déplore l'opposition

La séance du conseil municipal de ce mardi 3 novembre a débuté par une série de délibérations, et notamment par l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Equita Concours, qui va prendre en charge désormais un nouveau concours d'équitation.

La demande de subvention a été déposée le 14 octobre 2026 afin de pouvoir lancer la communication officielle et la recherche de partenaires. La délibération portait sur l'approbation d'une subvention de 250 000 € (dont la moitié en acompte durant le mois de novembre) et d'une convention d'objectifs et de moyen pour la période 2027/2030.

À noter, l'association Megève en selle a malgré tout déposé une nouvelle demande de subvention le 2 novembre.

« Personne ne les prendra en otages »

« Ça me chatouille un peu, lançait Jean-Claude Ours, chef de file de l'opposition. Donner une subvention à une association qui va prendre la place d'une autre. C'est un choix irrespectueux pour Megève en Selle qui a travaillé durant 15 ans pour le Jumping. Ça manque un peu d'élégance ».

Ces mots piquaient au vif le maire Jean-Noël Picot. « Nous n'avons pas manqué d'élégance. J'ai plutôt cherché l'apaisement. Frédéric Muffat est à l'origine de cette manifestation (NDLR : avec Pascaline Freiher-Scharapan). La subvention a été un soutien communal pendant 15 ans. Le conseil municipal a été élu par les Mégevans. Personne ne les prendra en otages. Du coup, le versement de la subvention a été suspendu. »

Du côté de l'opposition, des questions étaient en attente. « Après ce long monologue, je voudrais savoir quel est le lien avec l'entreprise privée GL Events », poursuivait Jean-Claude Ours. Cette société était déjà un fournisseur pour l'association Megève en selle à qui elle louait les structures (bâtiments et tribunes) qu'elle était aussi chargée d'installer. Elle devrait continuer ses prestations. Mais il semble que l'enjeu de l'affaire repose sur le versement des subventions qui selon le maire « fragilise le budget ».

« Nous pouvons subventionner un certain nombre d'associations si la commune peut se le permettre. Mais aujourd'hui, nous avons besoin que les subventions baissent. Nous privilégierons des projets de nature à apporter des partenaires privés. »

Par ailleurs, toujours selon le maire, « avancer la date est une demande des acteurs du tourisme ». Ce qui permettra de libérer le parking du palais au mois de juillet, mais aussi « de lancer la saison d'été comme avec le sapin en hiver », abondait Astrid Maillet-Contoz, adjointe au maire.

La délibération était adoptée malgré les voix contre de Jean-Claude Ours, Pierre Morand, Marie-Christine Laroche et Marlène Seigneret, élus de l'opposition.

● **É.P.-M.**